

Département du Haut-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton d'Altkirch

Liberté, Egalité, Fraternité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SUNDGAU**

ARRETE n° ARR-001-2026

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME AMELIE LANG

Le Président de la Communauté de Communes Sundgau,

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président d'un établissement public de coopération intercommunale le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature ;

A R R E T E

Article 1^{er} Délégation de signature est donnée à Madame Amélie LANG, Directrice du Relais Petite Enfance (RPE) pour :

- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses dans la limite d'un montant de 500 € HT, la signature des courriers à l'attention des parents utilisateurs du service et les conventions d'accueil de stagiaires.

Article 2 Cette délégation de signature entrera en vigueur à compter du 22 janvier 2026.

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète
- Madame le Trésorier
- L'intéressée

Fait à Altkirch, le 22 janvier 2026

**Gilles FREMIOT,
Président de la CCS**

